



Section <b>Moniteurs et monitrices</b>	Page 1 de 1
	Date révisé 19 juin 2012

<b>Énoncé</b>	<p>Le Consortium de transport scolaire de l'Est peut exiger qu'un transporteur embauche une monitrice ou un moniteur pour un itinéraire ou un trajet donné afin d'aider la conductrice ou le conducteur dans sa gestion des passagères et des passagers.</p>
<b>Modalités</b>	<p>La direction d'école, en consultation avec le Consortium et le transporteur, doit être en mesure de fournir les raisons justifiant la présence d'une monitrice ou d'un moniteur à bord de l'autobus pour l'itinéraire ou le trajet.</p> <p>La direction remplit le formulaire <i>Demande de services additionnels ó monitrices/moniteurs ou transport seul</i> et l'achemine au Consortium. Après avoir analysé la demande, le Consortium décide d'exiger ou non que le transporteur embauche une monitrice ou un moniteur. Le Consortium fait connaître sa décision à l'école.</p>